



## HONORAIRES DE TRANSACTION - LOCATION - GESTION

### NOUVELLE PAGE IMMOBILIERE

### **Barème à compter du 01/11/2024**

(\* cette grille tarifaire peut être modifiée et remise à jour)

#### **Honoraires de transaction**

Ces honoraires comprennent, à l'issue de la transaction, les conseils et les services proposés par l'agence, la rédaction du mandat de vente, la constitution du dossier de vente, la stratégie de communication (publicité papier ou internet) selon le type de mandat, les visites clients, leur suivi, la négociation, la rédaction du compromis de vente et son suivi jusqu'à la signature définitive.

Les honoraires sont, selon ce qui a été prévu au mandat confié par le vendeur

- ✓ **Appartements, maisons (tous types de mandats de vente), terrains non constructibles - TVA incluse au taux en vigueur 20%**

Prix de vente	Honoraires TTC maximum
Jusqu'à 24 999 €	2 000 €
De 25 000 € à 99 999 €	6 500 €
De 100 000 € à 149 999 €	7 500 €
De 150 000 € à 199 999 €	5,5%
De 200 000 € à 299 999 €	5%
De 300 000 € à 349 999 €	4,8 %
De 350 000 € à 449 999 €	4,6 %
De 450 000 à 599 999 €	4,4 %
A partir de 600 000 €	4,2 %

Ces honoraires sont applicables pour toute prise de mandat à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2024

- ✓ **Honoraires maximum terrain à bâtir (tous types de mandats de vente) TVA incluse au taux en vigueur 20%**
  - 10% TTC du prix de vente en cas de prise en charge administrative de la division par l'agence
  - Dans le cadre d'une vente simple d'un terrain à bâtir existant :
    - Jusqu'à 100 000 € ..... 7 000 €
    - De 100 001 € à 120 000 € ..... 8 000 €
    - De 120 001 € à 130 000 € ..... 9 000 €
    - De 130 001 € à 150 000 € ..... 10 000 €
    - A partir de 150 001 € ..... 7%

#### **Honoraires de location** (Taux actuel de TVA : 20%)

Les honoraires sont répartis entre le bailleur et le locataire (article 5 de la loi n°89-462

Location	Honoraires locataire	Honoraires bailleur
Etat des lieux (entrée ou sortie)	3€ TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	3€ TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	Zone très tendue : 12 € TTC / m <sup>2</sup> Zone tendue : 10 € / m <sup>2</sup> Zone non tendue : 8 € / m <sup>2</sup>	Zone très tendue : 12 € TTC / m <sup>2</sup> Zone tendue : 10 € / m <sup>2</sup> Zone non tendue : 8 € / m <sup>2</sup>
Entremise et négociation	-	50 € TTC
Parkings et garages	200 € TTC	200 € TTC
Permis de louer		50 € TTC / par dossier monté et déposé

**L'ensemble des honoraires (pour les locaux soumis à la loi du 6 juillet 1989) à la charge du locataire comme pour le bailleur, est plafonné à un mois de loyer chargé.**

#### **Honoraires de gestion locative** (Taux actuel de TVA : 20%)

- Honoraires de gestion mensuels : 6,70% HT (8,04% TTC) de la quittance totale
- Garantie loyers impayés 2,5% TTC sur la quittance totale
- Avenant au bail d'habitation : 150 € TTC à la demande du bailleur